

Séance du 16 Février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents Conseil Municipal	En exercice	Votants
11	11	10

L'an deux mille vingt trois

Et le 16 Février

A 20 heures 30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents :
 Véronique BELANGER
 Raphaël CHEVALARD
 Patrick DOUCHY
 Michèle HOOGE
 Stéphane LHUISIER
 Anne LUPIAC
 Lysiane PALISSE
 Patrick PALISSE
 Joël PUJADE
 Frédéric PUGNERE
 Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 23/02/2023
 Reçu en préfecture le 23/02/2023
 Affiché le
 ID : 030-213001969-20230216-D20232-DE

Date de la convocation
10/02/2023

Absent
excusé : Aucun

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération : **Vote du Compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Patrick PALISSE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	114 373,08 €			158 503,62 €	114 373,08 €	158 503,62 €
Opérations de l'exercice	217 661,87 €	152 467,58 €	280 431,23 €	460 516,21 €	498 093,10 €	612 983,79 €
TOTAUX	332 034,95 €	152 467,58 €	280 431,23 €	619 019,83 €	612 466,18 €	771 487,41 €
Résultats de clôture	179 567,37 €	0,00 €	0,00 €	338 588,60 €	0,00 €	159 021,23 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	332 034,95 €	152 467,58 €	280 431,23 €	619 019,83 €	612 466,18 €	771 487,41 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	179 567,37 €	0,00 €	0,00 €	338 588,60 €	0,00 €	159 021,23 €

- **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité des votants (conformément à la loi le Maire n'a pas participé au vote).

Fait et délibéré à LE PIN, le 16 février 2023
 Pour copie conforme au registre.



Le Maire
Patrick PALISSE